

Bac techno 2025 : corrigé de philosophie, sujet ME2

Proposition de corrigé - non officielle. Baccalauréat technologique, toutes séries, philosophie, session 2025, code 25-PHTEME2. Les trois sujets sont traités ; pour le texte, les questions de l'option 1 sont expliquées.

[Sujet officiel](#) · [Annales de ce concours ou examen](#)

Sujet 1 - Le développement de la technique nous empêche-t-il de penser ?

Piste de plan commentée

Une technique peut remplacer une opération ou fournir de nouveaux moyens de recherche. Le résultat dépend de la manière dont elle est utilisée, et du sens donné à penser : calculer, comprendre ou juger.

- 1. Certains usages diminuent l'exercice du jugement.** Accepter une réponse sans en examiner les conditions peut rendre dépendant. Une automatisation évite un effort, mais peut aussi masquer une erreur et son origine.
- 2. Les outils peuvent élargir la pensée.** Une mesure, une représentation ou un moyen de comparaison ouvre des questions auparavant difficiles à traiter. Concevoir et vérifier une technique demande également une activité intellectuelle.
- 3. La technique ne dispense pas de décider des fins.** Il faut apprendre à interpréter ses résultats et reconnaître ses limites. Elle peut empêcher de penser lorsque l'on s'y soumet sans examen ; elle peut soutenir la pensée lorsqu'elle demeure un moyen compris et critiquable. Son développement n'entraîne donc pas nécessairement l'abandon du jugement.

Sujet 2 - La justice doit-elle être au service des plus faibles ?

Piste de plan commentée

La justice vise des droits communs, mais leur exercice peut être limité par une faiblesse matérielle ou sociale. Servir les plus faibles peut signifier compenser cette difficulté, ou favoriser un groupe sans critère. Il faut distinguer ces deux sens.

- 1. Une protection particulière peut rendre l'égalité réelle.** Une personne sans moyens peut difficilement défendre un droit pourtant reconnu. Lui donner un accès et une protection corrige un déséquilibre, plutôt que créer nécessairement un privilège.
- 2. Le jugement doit rester fondé sur des raisons.** La faiblesse ne rend pas automatiquement toute demande juste ni toute conduite innocente. Les droits d'autrui doivent aussi être respectés. La justice ne peut devenir une préférence sans examen.
- 3. Il faut combiner règle commune et attention aux obstacles.** Protéger les personnes vulnérables répond à la finalité de droits effectifs. La justice doit donc servir les plus faibles dans ce sens, tout en restant impartiale et en justifiant les différences de moyens qu'elle accorde.

Sujet 3 - Hegel : réponses de l'option 1

A1. L'objection fondée sur la nature

L'objection affirme que l'œuvre humaine serait inférieure à un produit naturel vivant, présenté comme œuvre divine. Une pierre travaillée n'aurait pas l'organisation et le sentiment d'un être vivant. Hegel expose cette objection avant de la dépasser ; il ne faut pas la prendre pour sa conclusion.

A2. L'œuvre comme chose morte

Sa matière ne vit pas et l'apparence de vie peut rester à la surface. Intérieurement, une statue est pierre ou bois, un tableau toile. Même la poésie passe par des représentations formulées en mots. Considérée seulement matériellement, l'œuvre n'est pas un organisme.

A3. L'œuvre comme spiritualité, avec un exemple

L'œuvre est créée par un esprit et reçue par un esprit. Son sens ne se réduit pas à son support. Dans La Sieste d'Hérédia, l'encre et le papier ne suffisent pas à définir le sonnet : l'organisation des sensations, du rythme et des images rend l'instant et le rêve perceptibles à un lecteur. Cette expérience explique ce que signifie considérer une œuvre au-delà de son aspect matériel.

A4. La supériorité finale

Selon le texte, l'art donne une durée à ce qui passe. Un événement disparaît ; sa représentation peut conserver une vérité intelligible. Cette durée concerne la portée de l'œuvre, et ne signifie pas que son support serait physiquement indestructible.

B1. La question

L'art est-il inférieur à la nature parce que sa matière est privée de vie ?

B2. La progression

Hegel expose l'objection et reconnaît la différence matérielle, distingue ensuite chose et œuvre spirituelle, puis affirme la supériorité de la durée donnée à la vérité de l'événement.

B3. La thèse

Une œuvre doit être comprise dans sa relation à l'esprit. Son matériau inerte n'épuise pas sa valeur ; elle rend durable une expérience et un sens. Le passage ne soutient donc pas une supériorité simplement biologique de l'art.

C1. La comparaison avec la nature

Elle montre que beauté artistique et vie naturelle ne sont pas identiques. Une œuvre peut avoir une force sans être un organisme ; un vivant n'est pas conçu uniquement pour être contemplé. La comparaison éclaire des différences de valeur au lieu de fournir un classement valable selon tous les critères.

C2. La vérité portée par l'œuvre

L'art peut révéler une relation, une émotion ou une expérience par une forme, y compris avec une invention. Cette vérité n'est pas nécessairement celle d'un document attestant un fait. Dans le sonnet, un instant fugace devient une expérience organisée et partageable. Il faut juger la justesse de cette représentation sans prendre toute fiction pour un mensonge ni toute émotion produite pour une preuve.